CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E37966** **VALABLE JUSQU'AU** **13/10/2027**

ÉDITÉ LE 11/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1984

Forme juridique : SARL

Capital : 38 112

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SEDAN 330253048 RCS

Siret : 330 253 048 00020

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4026173

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 124400/001 643422/2

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 124400/001 643422/2

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : SARL SERGI

30 GRANDE RUE
08090 DAMOUZY

Téléphone : 03 24 59 15 48 **Fax :**

Portable : 06 78 09 89 41

Responsabilité légale :
SERGI THOMAS GERARD GÉRANT

Site Internet :

E-mail : thomas-sergi@orange.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 100 000 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	10	01/07/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/09/2026 08:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.